



Commission scolaire
des **Patriotes**

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN LIEN AVEC LA CONVENTION DE PARTENARIAT

ÉTABLISSEMENT : ÉCOLE DE LA SOURCE

ANNÉE 2018-2019

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

HISTORIQUE

En adoptant la Loi sur l'administration publique visant l'instauration d'un cadre de gestion axé sur l'atteinte des résultats dans les ministères et les organismes gouvernementaux, le gouvernement du Québec a tracé la voie de ce nouveau mode de fonctionnement dans nos organismes. Il aura fallu près de 10 ans avant que ces façons de faire atteignent le milieu de l'éducation. Cependant, nous voilà conviés à mettre en place ce mode de gouvernance par la convention de partenariat et la convention de gestion et de réussite éducative. Les éléments suivants viennent donner plus de force à ce mode de gestion : la démocratie scolaire remise en cause, la persévérance scolaire et les impacts économiques et humains sur la population québécoise.

C'est dans cette perspective et cette logique d'une société qui évalue la performance de ses institutions sur l'atteinte des résultats que s'inscrivent les différentes conventions de partenariat et de gestion et de réussite éducative. En effet, les changements apportés à la *Loi sur l'instruction publique* introduisent en 2002 la notion obligatoire de planification stratégique et de reddition de comptes pour les commissions scolaires. Par la suite, d'autres changements ont formalisé des liens entre les projets éducatifs et les plans de réussite des établissements, en lien avec la planification stratégique des commissions scolaires.

PRÉAMBULE

Les dernières modifications à la *Loi sur l'instruction publique* exigent que l'ensemble des acteurs québécois de l'éducation fixe des buts et des objectifs mesurables et en rende compte à la population.

En vertu de l'article 209.1, les commissions scolaires doivent inclure dans leur plan stratégique des objectifs qui tiennent compte des objectifs du plan stratégique établi par le Ministère. Elles doivent également s'assurer de contribuer à l'atteinte des objectifs et des buts fixés par la Ministre en concluant une convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

À leur tour, chacun des établissements de la commission scolaire doit conclure une convention de gestion et de réussite éducative avec la commission scolaire (représentée à la CSP par le directeur général adjoint responsable du secteur). Cette convention doit préciser les moyens mis en place par l'établissement qui permettront d'atteindre les 5 buts fixés par la Ministre. Chacune de ces conventions doit contenir des cibles et des objectifs mesurables, en lien d'une part avec la convention de partenariat et d'autre part en lien avec le projet éducatif et le plan de réussite de l'établissement.

En élaborant notre Convention de partenariat et nos conventions de gestion et de réussite éducative, nous répondons aux nouvelles dispositions légales. Aussi, nous sommes convaincus qu'un suivi rigoureux des apprentissages des élèves par l'analyse de leurs résultats nous aidera à mieux cerner leurs besoins et leurs difficultés, et nous permettra d'identifier les actions les plus susceptibles d'améliorer leurs apprentissages et leur réussite.

Tout au long des étapes de l'élaboration de ces conventions, inspirées par les valeurs de notre plan stratégique : *conscience professionnelle, humanisme, coopération et cohérence*, nous avons travaillé de près avec les directions d'établissement et la Direction des ressources éducatives. De plus, nous avons rencontré à plusieurs reprises les dirigeants des syndicats : professionnel, enseignant et personnel de soutien, afin de leur partager le sens et l'importance de notre démarche. Lors de ces rencontres, les divers documents en lien avec les conventions ainsi que l'analyse des résultats de l'ensemble des élèves de la CSP leur ont été remis. Le Conseil des commissaires, le Comité de parents et le Comité EHDAA ont été informés des actions entreprises.

La réussite des élèves est une responsabilité partagée qui nous engage tous dans la démarche d'élaboration, de suivi et d'évaluation des conventions de gestion et de réussite éducative. Ainsi, la Commission scolaire s'engage à déterminer des buts à atteindre et à mettre en œuvre des actions en vue de l'atteinte de ces buts, dans les limites des ressources qui lui sont allouées. Elle s'engage aussi à assurer un suivi rigoureux de ses actions et à rendre compte des résultats obtenus.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

ÉLÉMENTS DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La CSP et la Direction de l'établissement conviennent que la Convention de gestion et de réussite éducative de l'établissement contient :

- Des ajustements à apporter au Projet éducatif et au Plan de réussite, s'il y a lieu;
- Les buts prévus à la Convention de partenariat, des objectifs mesurables, des cibles à atteindre et des moyens pour assurer l'atteinte des buts fixés;
- Des indicateurs en lien avec les objectifs mesurables;
- L'indication du ou des responsables, de la durée et des ressources nécessaires à la mise en place des moyens retenus;
- Des suivis aux moyens retenus;
- La signature de la Convention de gestion et de réussite éducative par la Direction de l'établissement et la Direction générale de la Commission scolaire.

PLAN DE RÉUSSITE EN LIEN AVEC LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

MISSION :	Instruire <input checked="" type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input checked="" type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : de la Source
------------------	---	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : Orientation A. Aider l'élève à acquérir, développer et utiliser des connaissances afin de mieux comprendre le monde qui l'entoure.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	-----------------------------------	--

BUT I L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans I.1 Diplomation et qualification	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans, taux établi à partir des élèves inscrits pour la première fois en 1 ^{re} secondaire au 30 septembre d'une année donnée qui obtiennent un premier diplôme (DES, DEP, AEP) ou une première qualification (CFER, CFMS, CFPT). Cible finale CSP : 86 %.
---	---

OBJECTIF MESURABLE : D'ici juin 2017, augmenter d'un 1% le résultat moyen des élèves en résolution de problème à la fin de l'année.

INDICATEUR : Résultat moyen des élèves de la 1 ^{re} à la 6 ^e année, en résolution de problème en juin 2018	CIBLE FINALE : Augmenter de 1% le résultat final des élèves en résoudre 1 ^{re} année 75% 2 ^e année 83% 3 ^e année 84% 4 ^e année 79% 5 ^e année 79% 6 ^e année 81%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Prise de données avec Lumix	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2018-2019 : <input checked="" type="checkbox"/>
--	--	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Implantation du code de stratégies en mathématique par les enseignants de tous les niveaux par l'enseignement explicite et accompagnement	Enseignants	Toute l'année	CP en math
2. Planification des outils d'évaluation en lien avec les stratégies déployée	Enseignants	Automne 2016	CP en math
3. Rencontres ponctuelles des enseignants pour échanges	Direction	Toute l'année	

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** de la Source

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : Orientation A. Aider l'élève à acquérir, développer et utiliser des connaissances afin de mieux comprendre le monde qui l'entoure.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	-----------------------------------	--

BUT I L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans 1.2 Sorties sans diplôme ni qualification	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Diminuer le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification, parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes, taux établi à partir du nombre de jeunes qui sont inscrits, au 30 septembre d'une année donnée en formation générale des jeunes, qui sont, l'année suivante, des sortants sans diplôme ni qualification, ne sont inscrits nulle part au Québec durant l'année suivante.
--	--

OBJECTIF MESURABLE :
D'ici juin 2018, amener les élèves de 6^e année à vivre une transition primaire-secondaire harmonieuse.

INDICATEUR : Nombre d'activités vécues par les élèves en lien avec la transition	CIBLE FINALE : 3 activités	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Le recensement des activités vécues	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2018-2019 : <input checked="" type="checkbox"/>
--	--------------------------------------	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Vivre des activités diversifiées au niveau procédural (agenda, cadenas, etc.)	Titulaires de 6 ^e année	Toute l'année	
2. Visiter l'école secondaire -portes ouvertes	Parents et titulaires de 6 ^e année	École secondaire	
3. Vivre une activité au niveau académique (Projet correspondance)	Titulaires de 6 ^e année	Automne 2016	
4. Vivre une activité au niveau social : Visite à l'école secondaire le Carrefour	Titulaires de 5 ^e année	Printemps	Élèves de 1 ^{re} secondaire

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** de la Source

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : Orientation A. Aider l'élève à acquérir, développer et utiliser des connaissances afin de mieux comprendre le monde qui l'entoure.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	-----------------------------------	--

BUT 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française 2.1 Lecture	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le taux de réussite à l'épreuve de français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire, volet lecture. Au primaire, augmenter le résultat moyen chez les garçons, en lecture, à la fin de chacun des cycles au primaire.
---	---

OBJECTIF MESURABLE :
 D'ici juin 2018, augmenter d'un 1% le résultat moyen des élèves en lecture à la fin de l'année.

INDICATEUR : Résultat moyen des élèves, en lecture, à la fin de chaque cycle	CIBLE FINALE : Augmenter de 1% le résultat final des élèves en lecture 2 ^e année 78% 4 ^e année 75% 6 ^e année 82%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Prise de données avec Lumix	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2018-2019 : <input checked="" type="checkbox"/>
--	--	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Ateliers de conscience phonologique au préscolaire	Titulaires du préscolaire	Toute l'année	Orthopédagogue
2. Utilisation de la méthode « La Roue » en 1 ^{re} année	Titulaires de 1 ^e année	Sept. , oct. nov.	Orthopédagogue
3. Période quotidienne de lecture dans les classes	Élèves et titulaires	Toute l'année	
4. Apprendre et utiliser de manière explicite les stratégies de lecture	Élèves et titulaires	Toute l'année	

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** de la Source

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : Orientation A. Aider l'élève à acquérir, développer et utiliser des connaissances afin de mieux comprendre le monde qui l'entoure.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	-----------------------------------	--

BUT 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française 2.2 Écriture	Objectif mesurable CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le taux de réussite à l'épreuve de français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire, volet écriture. Au primaire, augmenter le résultat moyen chez les garçons, en écriture, à la fin de chacun des cycles au primaire.
--	---

OBJECTIF MESURABLE :
D'ici juin 2018, augmenter d'un 1% le résultat moyen des élèves en écriture à la fin de l'année.

INDICATEUR : Résultat final des élèves en écriture à la fin de chaque cycle	CIBLE FINALE : Augmenter de 1% le résultat final des élèves en écriture 2 ^e année 80% 4 ^e année 79% 6 ^e année 82%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Prise de données avec Lumix	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2018-2019 : <input checked="" type="checkbox"/>
---	---	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Utiliser de manière différenciée le code d'autocorrection et de correction commun et progressif d'un cycle à l'autre	Élèves, titulaires	Toute l'année	Code d'autocorrection secteur
2. Apprendre et utiliser de manière explicite les stratégies d'écriture	Élèves, titulaires	Toute l'année	
3. Apprendre un seul mode d'écriture dès le premier cycle	Élèves, titulaires 1 ^{er} cycle	Toute l'année	
4. Vivre des activités de conscience phonologique au préscolaire	Titulaires du préscolaire	Toute l'année	Orthopédagogue

MISSION : Instruire <input type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input checked="" type="checkbox"/>		Nom de l'établissement : de la Source	
ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : Orientation A. Aider l'élève à acquérir, développer et utiliser des connaissances afin de mieux comprendre le monde qui l'entoure.		COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
BUT 3 L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage		OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le nombre d'élèves inscrits en FMS. Augmenter le taux d'élèves qui obtiennent une qualification au terme des parcours de formation FMS et FPT, taux établi à partir du nombre de jeunes qui obtiennent une qualification après 3 ans dans le parcours de formation préparatoire au travail et après 1 an dans le parcours de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. Le taux de persévérance de 42,3% (cohorte 2009-2010) à 50% des élèves inscrits dans le parcours axé sur l'emploi (FPT) d'ici juin 2015 (reconduit pour 2016-2017).	
OBJECTIF MESURABLE : Pour juin 2018, augmenter le résultat moyen en français ou en mathématiques des élèves ayant un PI			
INDICATEUR : Résultat moyen des élèves au 3 ^e bulletin		CIBLE FINALE : Augmentation de 10% du nombre d'élèves en réussite	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Prise de données avec Lumix et liste des PIA
		ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2018-2019 : <input checked="" type="checkbox"/>	
MOYENS (comment)		RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)
1. Application de la progression des apprentissages dans l'enseignement et l'évaluation		Titulaires	Toute l'année
2. Implication des parents dans la démarche du PI		Tous les intervenants et les parents	Toute l'année
3. Soutien individuel et en petits groupes		Direction, comité HDAA	Toute l'année
4. Accompagnement des élèves dyslexiques		Titulaires, orthopédagogues, parents, élèves	Toute l'année.
5. Soutien orthopédagogique en classe du préscolaire et de la 1 ^{re} année		Orthopédagogues	Automne et hiver
			RESSOURCES (avec qui/quoi)
			Selon les besoins et la problématique
			TES et orthopédagogue
			Orthopédagogue, matériel adapté au besoin

MISSION : Instruire <input checked="" type="checkbox"/> Socialiser <input checked="" type="checkbox"/> Qualifier <input type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : de la Source
--	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : Orientation B. Aider l'élève à développer un sentiment d'appartenance à son école.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2 Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études
--	-----------------------------------	--

BUT 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire 4.1 Sécurité des établissements	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité dans leur école, taux établi à partir du questionnaire CSP sur «le portrait de la violence à l'école». Diminuer la proportion des cas d'intimidation et de violence qui sont annuellement portés à la connaissance du directeur général (proportion : nombre de cas/population d'élèves de la CSP)
--	---

OBJECTIF MESURABLE :
D'ici juin 2018, augmenter le nombre d'élèves démontrant de bonnes capacités dans leurs relations interpersonnelles.

INDICATEUR : Le nombre d'élèves qui ont de bonnes capacités dans leurs relations interpersonnelles	CIBLE FINALE : 85%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Compilation via un registre	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2018-2019 : <input checked="" type="checkbox"/>
--	------------------------------	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Code de vie et système d'encadrement	Tous les intervenants, élèves, parents	Annuel	comités, CÉ
2. Programme « Vers le Pacifique » école et service de garde	Comité Vers le pacifique	Annuel	Programme « Vers le Pacifique »
3. Projets particuliers selon les besoins pour soutenir des groupes d'élèves en difficultés	Psychoéducatrice et T.E.S	Variable	Variables
4. Animation de jeux sur la cour	Titulaires de 6 ^e année	Automne et printemps	Élèves du 3 ^e cycle, animateurs de jeux,
5. Ateliers sur la prévention de l'intimidation et de la cybercriminalité au 3 ^e cycle	Direction	Annuel	Psychoéducatrice, TES, policier communautaire
6. Application du protocole d'intervention pour contrer l'intimidation et la violence	Tous les intervenants	Annuel	

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** de la Source

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : Orientation C. Aider l'élève à maintenir un mode de vie sain et actif.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2 Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études
--	-----------------------------------	--

BUT 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire 4.2 Saine alimentation	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le pourcentage des établissements qui appliquent toutes les composantes de la « Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif », mesuré à l'aide du questionnaire de reddition de comptes.
---	--

OBJECTIF MESURABLE :
Maintenir l'application de la « Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif ».

INDICATEUR : Application de la politique	CIBLE FINALE : 100%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Contrôle de l'application	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2018-2019 : <input checked="" type="checkbox"/>
--	-------------------------------	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Respect de la politique alimentaire du MELS	Direction et CÉ	Annuel	Politique du MELS
2. Règles d'école sur les collations	CÉ	Annuel	Code de vie, cahier des règles du service de garde

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** de la Source

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : Orientation C. Aider l'élève à maintenir un mode de vie sain et actif.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2 Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études
--	-----------------------------------	--

BUT 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire 4.3 Mode de vie physiquement actif	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Nombre de fois par semaine que les écoles offrent des activités physiques organisées et animées dans les cadres suivants : Activités du service de garde, activités parascolaires et activités sportives interscolaires. Augmenter la proportion d'élèves par sexe qui réussissent l'épreuve commune de la commission scolaire mesurant l'endurance cardiorespiratoire en 2 ^e , 4 ^e et 6 ^e années au primaire et en 2 ^e et 5 ^e secondaire.
---	--

OBJECTIF MESURABLE :
 D'ici juin 2018, maintenir le résultat des élèves à l'épreuve de course continue de la commission scolaire.

INDICATEUR : Taux de réussite aux épreuves uniformes d'éducation physique la CSP de fin de cycle	CIBLE FINALE : Maintien du taux de juin 2016 2 ^e année 100% 4 ^e année 96.6% 6 ^e année 100%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Épreuves uniformes d'éducation physique la CSP de fin de cycle	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2018-2019 : <input checked="" type="checkbox"/>
--	--	--	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. 2 h/sem. d'éducation phys. pour tous les élèves du primaire et 1 h/sem pour ceux du préscolaire (avec activités structurées à l'automne et au printemps)	Spécialistes d'éducation physique, titulaires du préscolaire	Annuel	
2. Jeux organisés animés par les élèves de 6 ^e année pour les élèves du 1 ^{er} cycle lors de récréations	Enseignants d'éducation physique	À l'automne et au printemps	Élèves de 6 ^e année
3. Nombreuses activités école (Mini-volleyball, mini-hockey)	Enseignants d'éducation physique	Réparties selon un calendrier annuel	L'équipe-école en fonction de l'activité

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** de la Source

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : Orientation A. Aider l'élève à acquérir, développer et utiliser des connaissances afin de mieux comprendre le monde qui l'entoure.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 5 Développer et faire connaître l'offre de services et les ententes partenariales avec les organismes, les institutions et les entreprises, pour maximiser les services offerts par la Commission scolaire aux élèves et à la population
--	-----------------------------------	---

BUT 5 L'augmentation du nombre d'élèves de 20 ans en formation professionnelle	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le nombre de nouveaux inscrits en formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans, taux établi à partir des élèves qui s'inscrivent pour la 1 ^{re} fois en formation professionnelle et qui sont âgés de moins de 20 ans, au 30 septembre de l'année considérée.
--	---

OBJECTIF MESURABLE :
 Pour l'année 2017-2018, présenter aux élèves de la 6^e année les différents parcours scolaires offerts au secondaire.

INDICATEUR : Le nombre d'activités d'informations en vue de faire connaître les différents parcours offerts	CIBLE FINALE : 3 programmes ou parcours	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Le recensement des activités vécues	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2018-2019 : <input checked="" type="checkbox"/>
---	---	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Présentation aux élèves de différents programmes offerts au secondaire	Titulaires de 6 ^e année	Printemps	Ambassadeurs des écoles secondaires
2. Publiciser les journées portes-ouvertes des écoles secondaires	Titulaires de 6 ^e année	Automne	
3. Présenter les différents parcours offerts au secondaire aux parents des élèves vivant des difficultés scolaires	Direction	Période de classement	

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la signature le 30 novembre 2018 pour l'année scolaire 2018-2019. La durée de l'entente est d'un an.

APPROBATION

La Direction de l'établissement confirme que le personnel de l'établissement a été consulté sur la présente Convention de gestion et de réussite éducative.

Le Conseil d'établissement a approuvé le projet de Convention de gestion et réussite éducative à sa réunion du 27 novembre 2018, exclusion faite des objectifs mesurables. Le numéro de la résolution est le

SIGNATURES

La Commission scolaire des Patriotes et la Direction de l'établissement conviennent de signer la présente convention :

Direction de l'établissement : _____

Date : _____

Direction générale adjointe: _____

Date : _____